

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présent : 7
Votants : 9

L'an deux mil vingt trois
Le 9 juin à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de Roche
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2023
Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jérôme VRAY, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, conseillers municipaux.
Excusés : Mr Jean-Baptiste WILLAUME donne pouvoir à Madame Christelle MASSON, Mme Cindy CHARLES donne pouvoir à Monsieur Laurent GRIOT
Secrétaire de séance : Mme Vanessa ZIGLER DESTOUR

Objet : REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Il est rappelé que depuis de nombreuses années les frais de transport scolaire pour les élèves de l'école primaire, dans le cadre du RPI, sont remboursés à hauteur de 50%, du prix de la carte (110€).

Compte tenu, du nombre d'enfant utilisant le transport scolaire, et dans un souci d'uniformité avec l'ensemble du RPI, il est proposé de revoir le taux de remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide à 8 voix pour et une abstention de fixer à 60% le taux de remboursement des frais de transport scolaire lié au RPI à compter de l'année scolaire 2023/2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
CERTIFIE CONFORME
Fait à ROCHE, le 09 juin 2023

Le secrétaire de séance
Vanessa ZIEGLER DESTOUR

Le Maire
Christelle MASSON

